

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2013**

Délibération
n° 2013.10.144.B

**Acquisition d'un bras
hydraulique pour
bennes amovibles :
appel d'offres ouvert**

LE TROIS OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 septembre 2013**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.10.144.B**

ENVIRONNEMENT / CONSTRUCTION ET
PATRIMOINE - MARCHÉS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

ACQUISITION D'UN BRAS HYDRAULIQUE POUR BENNES AMOVIBLES : APPEL D'OFFRES OUVERT

Dans le cadre du renouvellement du matériel du service des déchets ménagers, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un bras hydraulique pour bennes amovibles sur un châssis 26T de marque Renault type Ampliroll.

La satisfaction de ce besoin nécessite le lancement d'une consultation pour le matériel décrit ci-après.

Bras hydraulique pour bennes amovibles dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Puissance de l'appareil : 18 tonnes minimum,
- L'appareil devra prendre des bennes dont les crochets d'attelage sont à des hauteurs différentes, mais conformes à la Norme 1708,
- La longueur des bennes à charger varie entre 5,00 m et 6,40 m,
- L'appareil devra comporter des verrouillages hydrauliques latéraux – avants et arrières,
- La potence sera coulissante et articulée.

Le montant estimatif pour cette acquisition est de 42 000 € HT.

La procédure à mettre en œuvre est l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 20 septembre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une éventuelle résiliation.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe déchets ménagers – article 2182 – fonction 8121.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 octobre 2013	<u>Affiché le :</u> 07 octobre 2013